

Manifeste pour l'emploi de Rennes Métropole

Avis et contributions du conseil de développement

Le Conseil de développement a été saisi en décembre 2016 par Rennes Métropole afin de formuler un avis sur le projet de Manifeste pour l'emploi issu du séminaire du 28 novembre 2016. Afin de répondre à cette saisine dans des délais resserrés, le CODESPAR a mobilisé ses membres à deux reprises, certains de ses membres ont par ailleurs participé au séminaire du 28 novembre. Enfin, plusieurs travaux et préconisations du Conseil de développement formulées ces dernières années viennent également nourrir cette contribution : travaux sur les métiers en tension ; sur la précarisation des personnes, sur la stratégie économique de Rennes Métropole, sur les mutations du socle industriel...

Les membres du Conseil de développement partagent la priorité de l'emploi dans la métropole rennaise. Ils se sont mobilisés sur cette étape relative à la rédaction d'un Manifeste pour l'emploi et sont prêts à être contributifs sur les étapes suivantes permettant de préciser un plan partenarial d'actions opérationnelles.

Préambule

► Un contexte de mutations fortes et combinées économique, sociétale, écologique, numérique, démocratique... impactant le développement territorial et l'emploi (avec l'émergence rapide de nouvelles formes de travail : télétravail, co-working, auto-entrepreneuriat, internationalisation, transformation numérique...)

► L'emploi : une priorité pour tous, un engagement indispensable de l'ensemble des parties prenantes (collectivités, partenaires sociaux, acteurs de l'emploi et de la formation...), avec une ambition partagée d'un territoire attractif et d'un développement de l'activité et de l'emploi (emploi de qualité, emploi pour tous).

► Un Manifeste pour l'emploi en cours d'élaboration par Rennes Métropole : un document posant le cadre, préfigurant un projet territorial avec un plan d'actions.

► Un Manifeste pour l'emploi pour lequel chaque partie prenante doit pouvoir s'engager dans la durée.

- Une contribution qui intervient alors même que l'environnement institutionnel n'est pas stabilisé :
- Transferts de compétences entre l'Etat et la Région en cours
 - Niveau de délégation de compétences restant à définir précisément
 - Mise en place progressive de commissions territoriales emploi formation

Point à préciser :

- Quel est l'horizon temporel du Manifeste pour l'emploi ?

Avis du Conseil de développement sur la synthèse du séminaire pour l'emploi métropolitain du 28 novembre 2016

Le CODESPAR partage globalement les contributions exprimées le 28 novembre 2016 à l'occasion du séminaire pour l'emploi métropolitain. (voir document intitulé "séminaire pour l'emploi métropolitain Rennes Métropole – 28 novembre 2016 – synthèse des contributions")

Et en particulier :

Sur le volet "Généralités" :

- La nécessité de définir une ambition commune
- Le besoin d'une complémentarité et d'un maillage de l'offre existante
- L'importance du lien entre économie et emploi

Sur le volet "propositions d'action"

- Permettre l'interconnaissance des acteurs
- Créer un interlocuteur /guichet unique
- Lever les freins des demandeurs d'emplois et salariés

Sur les volets thématiques "lisibilité et visibilité de l'offre" ; "équité territoriale" et "innovation dans les politiques de l'emploi" :

- La création d'un interlocuteur/guichet unique
- Encourager l'expérimentation de proximité
- Aller vers une gouvernance de l'emploi élargie

Comme il est signalé dans la synthèse du séminaire, "les contributions recueillies en séance s'apparentent davantage à des propositions d'actions qu'à l'indentification de sujets généraux." Il semble donc nécessaire que le Manifeste pour l'emploi se concentre principalement sur un contenu politique et stratégique, préalable indispensable à l'élaboration d'un plan d'actions.

Sans être exhaustif et de façon non hiérarchisée, c'est dans ce cadre que les membres du Conseil de développement suggèrent les orientations prioritaires ci-dessous. Ces orientations sont identifiées comme des défis-clés potentiels dans le cadre du futur Manifeste pour l'emploi.

Propositions d'orientations identifiées par le Conseil de développement

1. Être un territoire fer de lance d'un dialogue social territorial de qualité (DST) et de la GPEC-t

Les partenaires sociaux et acteurs de l'emploi et de la formation expriment une volonté renouvelée de contribuer à l'animation d'un dialogue social territorial de qualité. Il est nécessaire d'organiser localement un dialogue permanent et élargi, au service du développement de l'activité, de l'emploi et des compétences sur le territoire.

- Identifier et partager une ambition forte : être un territoire reconnu au niveau national pour la qualité de son dialogue social territorial ? ;
- Animer toute la chaîne nécessaire à la qualité et à l'efficacité de ce dialogue social territorial : observation, veille et alerte, lecture partagée des enjeux, anticipation des impacts des mutations économiques sur l'emploi et les compétences, interconnaissance et coordination des acteurs, cohérence et optimisation des actions, évaluation régulière des résultats et processus d'amélioration continue ...;
- Actualiser et affirmer encore davantage la démarche GPEC-t : évaluer et actualiser selon le besoin les objectifs et engagements partenariaux menés dans le cadre de la charte GPEC-t du bassin d'emploi de Rennes ; Se re-questionner sur les instances locales de pilotage et de coordination de la GPEC-t ;
- Un Manifeste pour l'emploi avec une assise territoriale métropolitaine, ce qui amène immédiatement à se poser la question des coordinations/synergies avec les autres territoires et acteurs à l'échelle du bassin de vie, avec un nécessaire dialogue et une cohérence des actions entre la métropole, les territoires voisins et la Région Bretagne. La métropole, capitale régionale, joue un rôle majeur d'entraînement et est en effet responsable des leviers qu'elle active et de leurs impacts au-delà de son périmètre institutionnel.

2. Oser et déployer les expérimentations sur l'emploi à l'échelle de la métropole

Etre ambitieux en termes d'innovation et permettre les expérimentations sociales sur l'emploi :

Un dialogue social territorial opérationnel avec des acteurs engagés, une volonté de coordonner et d'accompagner les initiatives, autant d'atouts pour poser les bases de champs d'expérimentations et d'élaboration d'accords locaux territoriaux par branches d'activité ou interprofessionnelles sur une zone géographique.

Quelques pistes/Exemples :

- Étendre l'expérimentation "Territoire zéro chômeurs" en zone périurbaine et urbaine ;
- Approfondir l'idée émise en séminaire le 28 novembre relative à un "lab fab emploi";
- Le développement des groupements d'employeurs, avec le développement des fonctions d'appui, notamment auprès des TPE;
- Les services aux salariés inter multi-entreprises (inter CE, garde d'enfants, co-voiturage,...);
- Expérimentation partenariale : combiner les actions de chaque partenaire afin de faire levier sur l'emploi pour tous
Ex. : pour des employeurs ayant des phases de recrutement significatif (plus de 20 postes par exemple) :
 - "Imposer" un nombre minimal de recrutements de personnes éloignées de l'emploi, en s'appuyant sur le rapprochement avec les entreprises d'insertion (aide pour lever les freins à l'emploi : mobilité, logement, garde d'enfant mais également illettrisme, l'accès au numérique...)
 - Analyser ensuite le résultat après plusieurs mois (analyse quantitative et qualitative) : quelle variation du nombre ETP dans l'entreprise ? Quel devenir des personnes accompagnées (insertion dans l'entreprise ?, parcours autre ?)
 - Combiner avec le volet financier des collectivités (fond de revitalisation, aide des EPCI...).

3. Offrir une excellente lisibilité interne et externe de l'économie et de l'emploi

Lisibilité interne à la métropole

- Permettre aux acteurs locaux, aux entreprises de bien connaître l'existant à leur disposition (interlocuteurs, dispositifs, financement...). Cette visibilité est d'autant plus nécessaire que le tissu économique est essentiellement structuré autour d'établissements comportant moins de 10 salariés ;
- Renforcer les liens entre la politique de l'emploi métropolitaine et les autres politiques sectorielles (économie, aménagement, habitat, mobilité, énergie...) : mesurer les effets des différentes politiques publiques sur l'emploi local ;
- Liens entre le développement de l'activité et celui de l'emploi : permettre la meilleure adéquation possible entre les activités et les compétences présentes (anticipation des besoins et des formations nécessaires) ;
- Donner de la visibilité aux viviers de compétences à disposition sur le territoire en valorisant les filières de formation ; Créer des liens entre branches professionnelles, s'appuyer sur les analyses et les outils des acteurs économiques et sociaux pour anticiper les besoins des secteurs professionnels ;
- Associer les pouvoirs publics, les grands acteurs de l'emploi, de l'insertion et de la formation pour apporter de la visibilité auprès des acteurs économie, emploi, et formation sur les dispositifs, les ressources, les leviers à mettre en œuvre.

Lisibilité externe : attractivité nationale et internationale

- Au niveau national, quelle image de la métropole à l'extérieur du territoire ? Cette image apparaît actuellement insuffisamment différenciée, il manque une dimension phare clairement identifiée. En 2012/2013, Rennes Métropole a formalisé sa stratégie économique. Dans les phases de mobilisation et de réflexion, il était souhaité d'identifier une "coloration" principale pour image du territoire vis-à-vis de l'extérieur. Trois secteurs porteurs avaient été soulignés : les éco-activités; la santé, le bien-être et l'alimentation et la créativité numérique. Il serait intéressant d'actualiser ces axes et de faire ressortir un axe-phare identifiant clairement Rennes aux niveaux national et international.
- Atout pour attirer les acteurs économiques : Jouer la carte de la coopération, vecteur très favorable pour l'implantation d'activités ;
- Organiser une animation permanente ? via des appels à projets collaboratifs ?



4. Révéler pleinement les ressources locales

Remarque : orientation qui est également un point saillant des contributions en cours du CODESPAR dans le cadre du PLUi et du PCAET, contributions transmises en parallèle à Rennes Métropole.

La mobilisation du potentiel des ressources locales contribue à développer l'emploi "ancré" sur le territoire.

- Valoriser davantage les ressources humaines et les savoirs-faire du territoire
- S'appuyer sur les potentiels de l'économie sociale et solidaire
- Mieux faire connaître les projets collaboratifs locaux (ex. PTCE – Pôle Territorial de Coopération Economique rennais)
- Développer l'économie circulaire : favoriser les "boucles courtes" (notamment sur les ressources alimentaires),...

Le levier de l'insertion par l'activité économique (IAE)

Alors même que certains employeurs rencontrent des difficultés pour recruter, un dixième de la population active ne trouve pas d'emploi. Les dispositifs d'insertion par l'activité économique sont sous utilisés par manque de visibilité et/ou de savoir faire des partenaires. L'insertion par l'activité économique est parfois pénalisée par l'image négative qu'elle renvoie.

La métropole de Rennes soutient l'IAE et mène déjà des actions significatives comme le levier des clauses sociales dans les marchés publics.

Il est indispensable de poursuivre la mobilisation des entreprises engagées dans la RSE et des collectivités territoriales et des établissements publics responsabilisés dans leur fonction d'employeur socialement responsable.

D'autres pistes d'actions sont envisageables, notamment le développement de partenariats avec les branches professionnelles pour évaluer les besoins à long terme permettant la préparation des publics (réorientation, formation) pour permettre la mise en situation professionnelle, pour assurer des mises à disposition sur des missions (remplacement de salariés, renforcement) et pour proposer une prestation de suivi dans l'emploi.

5. Valoriser la formation initiale et continue et faciliter la montée en compétences du territoire

La métropole rennaise bénéficie d'un contexte très favorable avec la présence sur son territoire de grandes écoles réputées, d'un tissu dense d'organismes de formation tant généralistes que professionnels, d'un réservoir de main d'œuvre généré par sa politique d'accueil (programme local de l'habitat), de son attractivité (réseaux de transport performants), de son dynamisme, de son innovation (label french tech...).

- Valoriser davantage le pôle d'excellence de formation que constituent les 650 organismes présents à l'échelle du pays de Rennes, délivrant près de 5000 formations différentes. *(source Gref)*
- Gagner en agilité dans le transfert de compétences entre secteurs et métiers *(voir les travaux CODESPAR sur les métiers en tension)*

6. Accélérer la dynamique du rapprochement de l'offre et de la demande d'emploi

DEMANDE

- Développer le "Faire avec" (bénéficier par exemple de l'expérience d'ATD Quart-monde...)
- Expérimenter une organisation basée sur un guichet unique pour l'accès aux différents services et dispositifs pour l'entreprise
- Mettre en place en concertation, pour tous les dispositifs d'accompagnement existants (RSA, Garantie Jeunes, IAE,...) avec tous les organismes (Pôle Emploi, CDAS, PAE, Mission locale, SIAE) la désignation d'un interlocuteur principal du point de vue de la personne *(voir les travaux du CODESPAR pour enrayer la précarisation des personnes)*
- Assurer une meilleure lisibilité de l'accueil pour les demandeurs d'emploi (géographique, dispositifs existants,...)

- Mettre en œuvre tous les moyens pour lutter contre le chômage de longue durée
Travail sur les freins à l'emploi :
 - L'accompagnement vers l'emploi : Comment articuler (ou redéployer) les aides et les dispositifs permettant de lever les freins périphériques à l'emploi ou la formation : transport, garde d'enfants, état de santé, logement etc. ?
 - Faciliter l'accès aux formations de courte durée, pré-qualifiantes, de remise à niveaux, de savoirs de base, en favorisant les mutualisations (organisation de sessions, financements,..)

OFFRE/DEMANDE

- Voir les leviers de rapprochement offre/demande identifiés dans le cadre des travaux sur les métiers en tension (formation, valorisation et promotion des métiers, accompagnement des entreprises, transferts de compétences)
- Développer l'interconnaissance des acteurs de l'offre et de la demande (ex. de la Chambre des métiers et de l'artisanat et de la Mission locale pour la mise en lien artisans/stagiaire)
- Valoriser les métiers (cf Images réciproques métiers/candidats dans le cadre des travaux du CODESPAR sur les métiers en tension)

OFFRE

- Accompagnement des "petits" employeurs (associatifs, artisans...)
- Revaloriser l'image de l'insertion auprès des employeurs

Suites envisagées

Sur cette 1^{ère} étape d'avis et de contributions :

- Dialogue avec Rennes Métropole : Retour de la collectivité sur l'avis et les propositions présentés par le Conseil de développement
- Phase de communication publique : Publication d'un "4 pages" synthétique (voir les notes publiées dans le cadre des saisines sur le PLH, le PLUi...)

Perspective 2^{ème} étape : élaboration d'un projet territorial et d'un plan d'actions

Les membres du Conseil de développement seront disponibles pour y contribuer activement.

Contributeurs de l'avis :

CFDT, CFTC, CCI, Chambre des Métiers et de l'Artisanat 35, CGPME, Coorace, GEDES, Union des entreprises 35, UDAF 35
Contribution validée par les membres des 3 collèges constitutifs du Bureau du CODESPAR le 13 janvier 2017 (avec abstention de la CGT)